

PLANTEROSE

Construction neuve de 6 logements en accession sociale
24-26 rue Planterose 33800 Bordeaux

LOGEMENT **2** TYPE **T2** NIVEAU **R+1**

SURFACE HABITABLE **47,74 m²**

PIECE DE VIE	25,45 m ²	LEGENDE
DEGAGEMENT	3,12 m ²	TABLEAU ELECTRIQUE
CHAMBRE	12,93 m ²	
SALLE DE BIIN	6,24 m ²	GAINE TECHNIQUE
TERRASSE	12,93 m ²	

CHAMBRE
HSP 2,77 m
Su. SURFACE

HAUTEUR SOUS PLAFOND
/SURFACE

NOTA :

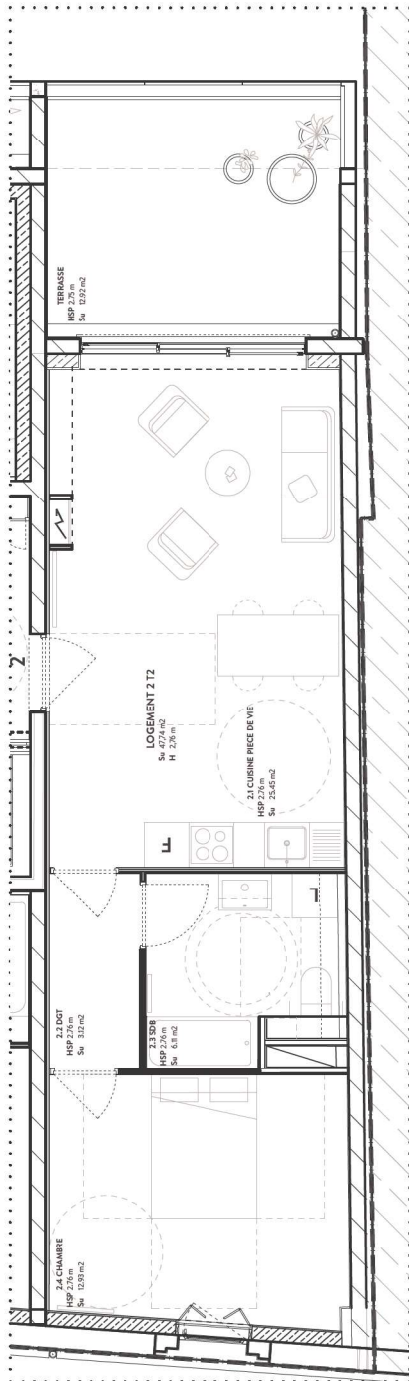
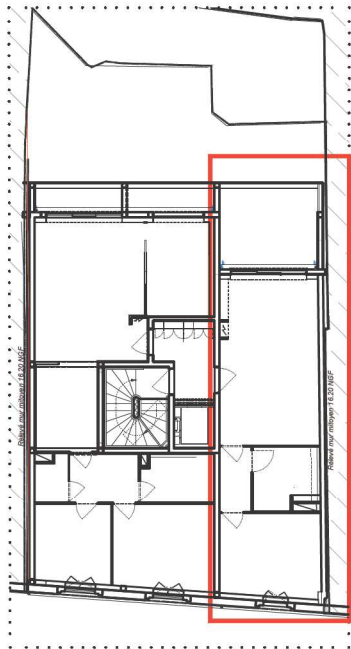
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles. Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, convecteurs ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier indiqués sur plan ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et balcons sont représentés à titre indicatif. Ils ne sont pas fournis avec le logement. Finitions terrasses et balcons : se reporter aux notices descriptives.

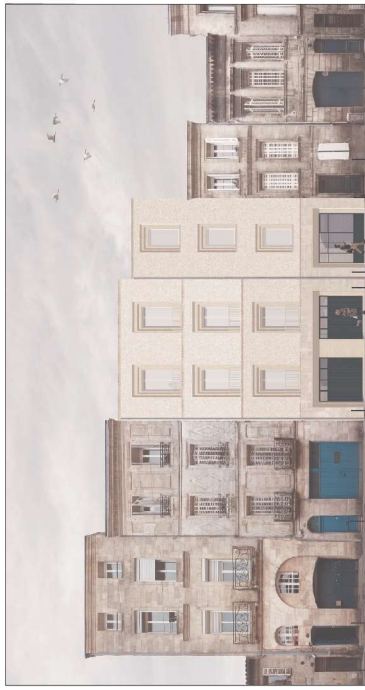
DATE

26/11/2024

INDICE MISE A JOUR

B





PLANTEROSE

Construction neuve de 6 logements en accession sociale
24-26 rue Planterose 33800 Bordeaux

LOGEMENT **2** TYPE **T2** NIVEAU **R+1**

SURFACE HABITABLE **47,74 m²**

PIECE DE VIE	25,45 m ²	LEGENDE
DEGAGEMENT	3,12 m ²	TABLEAU ELECTRIQUE
CHAMBRE	12,93 m ²	GAINE TECHNIQUE
SALLE DE BIEN	6,24 m ²	
TERRASSE	12,93 m ²	

CHAMBRE
HSP 2,77 m
Su. SURFACE

HAUTEUR SOUS PLAFOND
/SURFACE

NOTA :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles. Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, convecteurs ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier indiqués sur plan ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et balcons sont représentés à titre indicatif. Ils ne sont pas fournis avec le logement. Finitions terrasses et balcons : se reporter aux notices descriptives.

DATE

26/11/2024

INDICE MISE A JOUR

B

